



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2025
à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL APPROUVE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze juin, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION 05/06/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	14
Nombre de membres présents		9 puis 8

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILLOT, Isabelle BOUCLANS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Frédérick HENNING) - Virginie JURET (pouvoir à Isabelle BOUCLANS) - Jacques MARTIN-VERDIERE (pouvoir à Frédéric COUDOT) - Brigitte SEITZ (pouvoir à Christian KITA) - Catherine BOURGEOIS (pouvoir à Jean-Pierre COURIOL)

Le secrétaire de séance désigné est Christian KITA

En introduction, Christian KITA informe ses collègues que le frère du maire, Christophe HENNING, a vient de publier un livre sur le nouveau pape « Léon XIV - le successeur inattendu ».

Le maire tient, quant à lui, à remercier Aline BOILLOT :

- pour la préparation des feux d'artifice.

Le dossier est en attente de l'habilitation de l'artificier, mais en bonne voie à la préfecture. Isabelle BOUCLANS précise qu'elle a pris contact avec l'agriculteur qui fauchera le champ très prochainement.

- pour l'anticipation pour les cadeaux de Noël déjà acquis. Des boîtes de Lego a des prix particulièrement attractifs pour les classes de CP/CE1et CE2

Le compte rendu du 09 avril 2025 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

362025 – SUBVENTION ASSOCIATIONS

Isabelle BOUCLANS rappelle que la commission des associations a eu lieu le 11 avril et informe que la majorité des montant ont été reconduits à l'identique.

Deux associations bénéficient cette année d'un versement plus important : Gymnastique Volontaire 200 € et les Faulères 200 €, toutes 2 ayant eu quelques décalages financiers.

De nouvelles demandes ont été acceptées : UNC 100 €, ADMR 150 €, Never too late 100€, MAM Sauvigney-Lès-Pesmes 100€ (4 pesmois sont concernés), Rallye des gazelles 200 € (Isabelle BOUCLANS précise que la taille du logo est proportionnelle au don effectué), Serre-Vivante 50 € (si la commune distribue leur magazine biannuel. Dominique MAURICE informe qu'il s'oppose car cette association est pour le projet éolien).

Des extras sont proposés pour certains : Orgue et Musique 450 € si le festival prévu en octobre a bien lieu (Isabelle BOUCLANS précise que ce festival est familial, ouvert à tous. Des ateliers gratuits seront proposés pour les enfants avec découverte d'instruments. Une réunion de préparation est prévue le jeudi 19 juin. Le maire ajoute que Culture 70 souhaite même profiter de cet évènement pour organiser son Assemblée Générale), GENE 100 € pour l'organisation du Bike and run, AS Collège 300 € pour les équipements pour l'escalade.

Concernant les souterraines, il avait été évoqué qu'une aide financière de 300 € serait versée pour la soirée festive. Habituellement, c'est la commune qui organise un pot.

Isabelle BOUCLANS conclue en expliquant que d'autres demandes n'ont pas été honorées car les dossiers étaient incomplets ou absents (troupe théâtre de Sauvigney-Lès-Pesmes...).

Validé à l'unanimité sauf Serre-vivante majorité (5 contre)

Le maire tient à rappeler que les subventions ne peuvent être versées qu'aux associations existants juridiquement, avec statuts déposés en préfecture et numéro SIRET enregistré. Un dossier comprenant bilan d'activités, moral et financier doit être transmis en mairie. Un courrier va être adressé à toutes les associations pour contrôler leur régularité administrative.

372025 – PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES ET PROJET CULTUREL

En complément des demandes des associations, Isabelle BOUCLANS informe que des familles ont demandé une participation financière pour le voyage de 3^{ème} en Grande Bretagne effectué en avril. Le montant alloué pour ce type de voyage a été proposé à 25 € par la commission.

Validé à l'unanimité

Par ailleurs, un pesmois Myrian a présenté un projet culturel d'envergure internationale et pour le soutenir, il a été proposé par la commission de lui verser 50 €

Validé à la majorité (4 contre, 1 abstention)

382025 – CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGMENT

Le maire présente ce dispositif, essentiel pour soutenir les personnes en situation de précarité afin d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, qui est financé par le Département de Haute-Saône ainsi que des participations volontaires des collectivités locales.

En 2024, la commune a versé 200 € sur ce fonds. Il propose de renouveler le conventionnement et la somme allouée de 200 €.

Validé à l'unanimité

392025 – CONVENTION DESTRUCTION NUISIBLES

Le maire informe les élus que la commune a été plusieurs fois sollicitée par des administrés pour rembourser les interventions à la suite de la destruction de nuisibles tels que chenilles processionnaires ou frelons asiatiques. Des entreprises sont également venues prospecter pour des partenariats.

Jean-Pierre COURIOL rétorque que la commune ne peut pas privilégier une entreprise plutôt qu'une autre. Dominique MAURICE précise que beaucoup de systèmes existent pour piéger ces nuisibles ou les empêcher de proliférer et que la commune ne doit pas payer pour les particuliers.

Le maire propose de faire de la prévention via l'information en amont et établir la liste des prestataires homologués à détruire ces nuisibles. Il propose via la FREDON de nommer un référent qui ferait le lien. Aucun élu ne se propose.

Rejeté à l'unanimité

402025 – CONVENTION LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Le maire explique que dans le cadre de sa mission de promotion et de développement touristique des villages de son réseau, l'association « Les Plus Beaux Villages de France » souhaite favoriser la diffusion d'informations touristiques relatives à ses villages et met à cet effet à disposition une carte interactive personnalisable par chaque village membre. Le prix de ce service est de 100€ par an et par village, payable chaque année. Le conventionnement est établi pour 6 ans.

Validé à l'unanimité

412025 – MARCHE VIDEOPROTECTION

Le maire rappelle que le conseil avait validé le projet et le lancement de la consultation. À la suite de la visite des gendarmes, il avait été prévu 12 + 4 sites. Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, il était demandé aux sociétés d'analyser les lieux et de proposer.



Deux offres ont été ouvertes et étudiées lors des réunions de la commission d'appel d'offres du 4 et 11 juin. Un tableau comparatif a été réalisé et transmis aux élus. Le maire explique que le radio relais permet la transmission des données par une antenne ; son avantage est l'absence d'abonnement complémentaire contrairement au système 4G qui implique un abonnement mensuel. L'entreprise EGS est moins onéreuse et propose un système radio. Lors de l'analyse, la question du coût de l'installation avec nacelles s'est posée. Une demande sera faite pour négocier le coût des panneaux de signalisation. La différence du forfait de maintenance étant importante, cette prestation demande des précisions.

Frédéric COUDOT suggère de contacter d'autres communes ou entreprises qui ont installé des systèmes de vidéoprotection avec ses entreprises pour obtenir des retours sur le fonctionnement. Le maire valide l'idée avec enthousiasme.

Christian KITA souligne que le ration prix / nombre de caméra est supérieur pour EGS et précise que des subventions sont sollicitées pour ce projet. Le maire informe les élus que la demande est en attente de l'autorisation préfectorale, qui est elle-même en attente de la proposition technique d'une entreprise dont le devis ne peut être validé qu'après validation de la subvention... La prochaine commission de la préfecture ayant lieu en septembre, la demande de subvention est en attente.

Le nombre de caméras proposé est supérieur à la préconisation car sur certains sites, plusieurs angles et type de vidéo sont proposés.

Christian KITA confirme que le dossier devient urgent, des propriétaires Quai de la Fontaine ayant encore récemment été victimes de jets de pierres.

Le maire demande aux secrétaires d'adresser les dossiers des entreprises aux conseillers.

Validé à l'unanimité

422025 – AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE ABORDS DU GYMNASÉ

Pour pouvoir demander une subvention, le montant de la maîtrise d'œuvre de ce projet doit être réajusté, le montant des travaux ayant été réévalué à la hausse lors d'un précédent conseil municipal à 300.087,5 €. Dominique MAURICE trouve le montant de la prestation élevée, Christian KITA précise que le montant des honoraires est proportionnel au montant des travaux. La proposition réactualisée pour l'équipe SAUC (Cassani, EVI et ACER) s'élève donc à 35.937,50 €

Validé à l'unanimité (2 abstentions)

Sur ce même sujet, le maire informe les élus qu'Ingénierie 70, dont le projet présenté a été rejeté par l'ABF, demande le paiement d'un solde de facture à hauteur de 18.000 €, coût total prévisionnel de la maîtrise d'œuvre envisagé. Dominique MAURICE dit ne pas comprendre cette demande. Jean-Pierre COURIOL et le maire vérifieront et contacteront ingénierie 70 pour plus d'explications.

432025 – SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Le maire remémore aux élus qu'il avait abordé la possibilité d'obtenir une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse AERMC pour le projet Abords du gymnase si celui-ci proposait une solution de gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine. Le montant des travaux et de maîtrise d'œuvre ayant été réajusté, il convient maintenant de déposer cette demande de subvention à hauteur du maximum, soit 70 % du montant du projet.

Validé à l'unanimité

Dominique MAURICE pense que ce projet pourrait ensuite être étendu aux ateliers communaux

442025 – DIAGNOSTIC STRUCTUREL ET ANALYSE PATRIMONIALE DES FORGES

Le projet sur les Forges se poursuit et Christophe CHARNAY a repéré une possibilité de subvention sur des actions de fonctionnement (chantier, formation, promotion) à destination de toute association intervenant pour la valorisation de Monuments Historiques ou de Sites Patrimoniaux. Un Atelier flash sur 2 jours est prévu en juillet pour continuer la réflexion. En attendant, le maire explique qu'une consultation pour l'étude structurelle doit être lancée.



Validé à l'unanimité

DEPART ALINE BOUILLOT, pouvoir donné à Yves GUSMINI

452025 – AVENANT 01 MARCHE MEDIATHEQUE

Le maire présente aux élus la demande d'avenant reçue en mairie concernant le transfert d'une partie du LOT 03 de l'entreprise DONOLO à l'entreprise MIGNAN pour une valeur de 3.101,00 € HT.

Validé à la majorité (2 contre)

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire :
 - Un avenant a été signé avec le ferronnier des Forges, Sébastien TOUZEAU, comme convenu, concernant le container de 18 m2 mis à sa disposition ainsi que le paiement du loyer par trimestre. Maryse MOUGEL précise que le toit a été fait comme convenu dans la déclaration de travaux et le bardage en bois est quasi terminé.
 - Un bail sera prochainement signé avec l'AAPPMA La Captivante suite au transfert de leur locaux des Forges à la base nautique. Le procès-verbal de mise à disposition à la commune a été rédigé par le Maire pour donner suite aux délibérations concomitantes de la mairie et la CCVG.
 - Le Département a répondu favorablement aux dossiers amendes de police et bordures de trottoir. Les devis viennent d'être signés pour que les travaux soient effectués.
 - Deux événements ont marqué la commune récemment. Le décès tragique de M Stieven BERNARD, nouveau chef au restaurant La Place, pour lequel le président de Station Verte a adressé ses condoléances à la commune. La chaîne humaine de 120 personnes pour le déménagement de la librairie L'Arbre Sans Fin.
 - Une stagiaire est présente à France services pour un stage et elle peut accompagner dans les démarches informatiques.
 - La Chorale Les Faulères invite les membres du conseil municipal et leur famille au concert donné avec Sérénata dimanche 15 à 17h00 à la Maison pour tous.
 - La Fête de la musique a lieu samedi soir Grande Rue de la place du monument à la rue Note Dame. Une scène sera installée à chaque extrémité. Buvette et restauration sur la place.
 - Le rapport annuel d'Ethylène Est, SIED70 et SDIS sont à disposition au secrétariat pour lecture
 - Christian KITA
 - M DRION a fait part à la mairie d'un problème de retournement des camions du SICTOM en bout de la rue des tanneurs en raison du stationnement intempestif de non riverains. Le maire indique qu'une visite se fera sur place pour pouvoir apporter une réponse.
 - Un permis de construire a été déposé Rue des Forges pour rénover l'ancienne ferme. Le projet est en opposition avec la réglementation existante pour l'assainissement non collectif géré par la CCVG. Cette parcelle est en effet en limite de la zone collective et un système individuel serait beaucoup onéreux. La commune proposait de prendre en charge une partie du raccordement mais la CCVG s'y oppose également ; le dossier est un véritable imbroglio, la situation est ubuesque et bêtement administrative 😊. Le président de la CCVG a proposé le changement de zonage de cette parcelle, ce qui prendrait minimum 18 mois de procédure. Cette question fera l'objet de nouveaux contacts avec les responsables.
 - Jean-Pierre COURIOL
- Un prochain conseil municipal devra sûrement se réunir avant les vacances pour traiter d'une vente de bois assez importante estimée avec l'ONF.



- Dominique MAURICE

L'emblème de Pesmes au square des amours est en piteux état. Le maire s'étonne car il pensait que c'était l'équipe du jeudi qui le maintenait en état chaque année...

- Frédéric COUDOT

- Aucun retour de l'architecte contacté pour l'extension du CPI. Un autre sera contacté pour le projet, un permis de construire devant être déposé.
- Le dossier éclairage du terrain stabilisé va pouvoir continuer, la saison sportive étant maintenant terminée.
- L'état du cimetière est lamentable et irrespectueux. Même si les produits phytosanitaires ne peuvent plus être utilisés, un nettoyage plus régulier et consciencieux pourrait être réalisé. Le maire informe qu'il a récemment fait appel à une société extérieure d'insertion qui s'occupera dorénavant de l'entretien de ce lieu. Une information sera faite sur l'absence de phytosanitaires et le désherbage manuel.
- Concernant ce sujet, les rues avec les caniveaux en pavé sont également très mal entretenues ; Des herbes poussent entre les joints, ce n'est pas esthétique. Christian KITA rappelle que chacun doit nettoyer devant chez soi.

- Isabelle BOUCLANS

Samedi soir, pour la fête de la musique, il y a besoin de bras pour l'installation et le rangement.

Le projet des voies douces avance ; Avec l'aide de Christian KITA, les panneaux ont été retravaillés avec la chartre graphique validée par l'ABF. Le Maire informe qu'il envisage de faire agrandir le plan cavalier et l'installer sur le panneau près du parking de Carrefour.

Quentin DEDOLE a donné un coup de neuf au skate park en ponçant le sol et Mathieu CONSTANTIN s'attèle au graphisme du lieu avec une reproduction de la Reine de Mohéli

L'AAPPMA a bien pris possession des bâtiments de la base nautique et une remise à neuf a été faite ; La poutre a été commandée. Il a été convenu que le bardage sera payé par la commune et installé par l'association.

- Maryse MOUGEL

Pour le Vernissage de Vill'Art de samedi passé, il y avait beaucoup de monde et quelques étrangers qui n'ont pas fait la balade en entier faute de traducteurs. Les bénévoles sont remerciés.

FR3 est venu aux Forges faire un reportage ; puis s'est déplacé à la base nautique et au marché ; l'équipe a trouvé une bonne ambiance estivale au bourg.

Ce week-end, 2 RDV vendredi soir 13 juin La Cabane sur le Chien aux Forges et samedi 14 juin vernissage Florence Rortais aux Voûtes

- Le Maire :

Un mail de M ALLIOT pour le projet d'extension du CPI vient d'arriver... à suivre

GEDIMAT va fermer ses portes fin juin mais aucune autre information n'a été communiqué.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire

2